

## BOUHET

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 2 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

**Etaient présents :** MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Richard INES, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX et David ARRIF et Mmes Florence VILLAIN, Sandra SEIGNEURET, Monique BRIFFAUD et Séverine LAMOUREUX.

**Absents excusés :** M Yanick DIOCLES et Louis-Marie COUDRIN et Mme Isabelle SIMONNEAU.

**Secrétaire de séance :** M Jean-Daniel RODRIGUEZ.

**Invité(e)s :** Mme Sandrine PEROTIN, Secrétaire.

**Date de convocation :** vendredi 26 avril 2024.

*Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 11 avril 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.*

*Madame Lamoureux donne son accord concernant sa présence pour les élections. Tous les membres sont en accord avec le choix des titulaires et des suppléants.*

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **FINANCES PUBLIQUES :**

1. Subvention du Département pour les travaux du hangar (délib)

##### **URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :**

2. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain
3. Point de situation :
  - a. Lotissement Le Clos Saint Laurent
  - b. Travaux 8 Rue Leconte
  - c. Api Supérette
  - d. Pizzéria
  - e. Nouvelle OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

##### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **TOUR DE TABLE.**

---

##### **FINANCES PUBLIQUES :**

1. **Subvention du Département pour les travaux du hangar (délib)**

Les travaux de mises en sécurité du hangar, sis place de la Poste, sont subventionnables par le Département. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour cette demande.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Plan de financement prévisionnel (Partie RENOVATION)</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
<b>Conseil Départemental</b>	<b>Sollicité</b>	<b>2 119.13 €</b>	<b>40 %</b>
<b>Etat</b>		<b>€</b>	<b>%</b>
<b>Sous-total subvention</b>		<b>2 119.13 €</b>	<b>40 %</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>Acquis</b>	<b>3 178.70 €</b>	<b>60 %</b>
<b>Coût HT</b>		<b>5 297.83 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur Lamoureux demande si ces travaux incluent la réfection de la toiture. Monsieur Rodriguez lui répond négativement : les travaux ne concernent que la mise en sécurité du bâtiment. Pour les autres travaux, la commune attendra un peu car le montant n'est pas le même. Monsieur Rault ajoute que, dans l'urgence, seule la mise en sécurité du bâtiment sera effectuée. Monsieur Rodriguez continue en indiquant que c'est l'entreprise ALM ALLAIN qui a été choisie. Monsieur Rault complète : le devis a été transmis à Monsieur Gentès pour avis. Ce dernier a répondu que le devis était cohérent et que la commune pouvait demander une TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) à 10% au lieu de 20%. Monsieur Rodriguez a donc demandé, et obtenu, une modification du devis. La TVA appliquée est de 10%, ce qui représente une économie de 500€.

Madame Seigneuret demande si la commune ne pouvait pas bénéficier de la TVA à 5.5%. Monsieur Gentès lui répond que cette TVA ne s'applique que pour des travaux de rénovation énergétique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du fonds de revitalisation d'un montant de 2 119.13 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

Monsieur Rault en profite pour parler du fonds de concours : c'est un budget à la main des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), applicable tout ou en partie. Nombre d'élus ont réclamé que les 24 communes puissent bénéficier de ce fonds, dont le montant est de 10 000€ pour des axes bien précis :

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Equipement pour la lecture
- Enfance
- Culturel
- Sportif
- Projets de développement économique
- Aménagements liés à la mobilité

Ce montant de 10 000 € est attribuable en une seule fois par mandat, à condition que la commune investisse au moins 10 000 € également. Si le reste à charge pour la commune est inférieur, le montant du fonds de

concours sera également inférieur. Ce montant sera égal au reste à charge de la commune. Les 24 communes peuvent demander ce fonds avant 2026, car le vote a eu lieu au mois d'avril 2024.

Monsieur Inès demande des précisions : si le projet est à 5 000€, quel est le montant du fonds de concours ? Monsieur Rault lui répond que la subvention serait de 5 000 €, le reste est perdu.

Madame Villain demande si ce fonds pourrait servir pour de la vidéosurveillance. Monsieur Rault lui répond négativement.

Monsieur Gentès demande si ce fonds peut servir pour la réfection de la toiture du bâtiment. Monsieur Rault lui répond que c'est possible, en plus de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Monsieur Rodriguez se propose de demander un devis à l'entreprise Chevrier pour la toiture. Monsieur Rault lui donne son accord.

Monsieur Rault continue : le projet de la Pizzeria ne verra pas le jour car la gérante n'a aucun retour du franchiseur et elle a reçu une proposition d'emploi plus intéressante. Madame Briffaud demande la superficie de ce bâtiment. Monsieur Rodriguez lui répond qu'il mesure 33m<sup>2</sup>, et que si la cloison est abattue, cela ferait 70 m<sup>2</sup>. Madame Briffaud demande qui prendrait en charge les travaux. Messieurs Rault et Rodriguez lui répondent que cela dépendra des travaux demandés.

## **URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :**

### **2. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- ◆ 6 Rue du Moulin Besson, propriété cadastrée B 256 et B728. Superficie totale : 623 m<sup>2</sup>

### **3. Point de situation :**

Monsieur Rault aborde les points suivants lors du conseil :

#### **a. Lotissement Le Clos Saint Laurent**

Monsieur Rault explique qu'il n'y a pas d'évolution majeure, les maisons se construisent petit à petit. Ce projet est indolore pour la commune.

#### **b. Travaux 8 Rue Leconte**

Monsieur Rault annonce que les travaux ont repris.

Madame Lamoureux demande si l'infirmière s'installera comme convenu. Monsieur Rault lui répond affirmativement, l'infirmière n'est pas pressée, elle attend la fin des travaux pour venir s'installer sur la commune.

Monsieur Rault ajoute que la deuxième kinésithérapeute a commencé à officier il y a environ deux semaines.

#### **c. Api Supérette**

Monsieur Rault explique que la supérette Api sera posée le 15/05. Il félicite les agents pour leur très bon travail. L'ouverture s'effectuera le 07/06 à 9h et l'inauguration se déroulera le même jour à 17h, soit 2 jours avant les élections qui est une période de réserve. Le Sous-Préfet et le commandant de la Gendarmerie ne pourront donc pas être présents.

Monsieur Gentès indique que l'inauguration aura lieu sur le créneau du ramassage scolaire. Monsieur Rault lui répond que les transports ont été prévenus.

Madame Briffaud demande si de l'alcool sera vendu. Monsieur Rault lui répond négativement, cela évitera les cambriolages. Monsieur Rault conclut : notre supérette Api sera la 62<sup>ème</sup> ouverte par ce franchiseur.

#### **d. Pizzeria**

Le sujet a été abordé plus tôt.

#### **e. Nouvelle OAP (Opération d'Aménagement Programmée)**

Monsieur Rault explique qu'un rendez-vous avec la société Cilaos est programmé pour le 16/05 à 10h30. Lors de ce rendez-vous, en présence du responsable du service urbanisme de la CDC, une présentation d'une ou deux esquisses aura lieu. L'objectif est que ce projet soit conforme aux règles de l'urbanisme et aux attentes de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Rault explique que Monsieur Lamoureux Serge, Président de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) aimerait qu'un texte soit lu par des enfants lors de la Cérémonie du 8 mai. Monsieur Rault lui a répondu qu'il était compliqué, de nos jours, d'avoir des enfants présents lors de cette cérémonie.

Monsieur Rault conclut en indiquant que tout est prêt et réglé pour la cérémonie.

Monsieur Rault informe le conseil qu'une réunion, entre le comité de coordination et la commission « Fête publique » a eu lieu. Monsieur Rault remercie tous les membres présents car ce fût une réunion très constructive sur le déroulement et l'organisation du 13 juillet.

### **TOUR DE TABLE.**

- Madame Villain : R.A.S.
- Monsieur Rodriguez indique que la nouvelle cuisinière pour la salle des fêtes a été achetée et installée. L'ancienne cuisinière sera installée dans l'ancienne salle des aînés.
- Monsieur Lamoureux indique que le niveau d'eau a bien baissé et demande si un curage des cours d'eau et des fossés est prévu. Monsieur Gentès confirme en indiquant que les pelles sont grandes ouvertes, il faut donc en profiter. Monsieur Chauveau répond que la volonté du Syrima (Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis) était de faire baisser l'eau au mois de mars, c'est pourquoi les pelles sont grandes ouvertes. Monsieur Inès demande si les champs, en amont de Bouhet, sont inondés. Monsieur Chauveau lui répond négativement. Monsieur Inès ne comprend donc pas pourquoi les pelles sont ouvertes. Il pense qu'il faut garder l'eau. Monsieur Chauveau lui répond que les semences de maïs s'effectuent actuellement ; les agriculteurs ne pouvant travailler leurs champs qu'en ce moment. Dans certains secteurs, l'eau est partie, mais pas dans d'autres. Monsieur Chauveau conclut : les sols sont secs en surface mais pas en profondeur. Monsieur Lamoureux redemande donc quand des travaux seront effectués. Monsieur Chauveau lui répond que le Syrima effectue des études et que pour le moment des travaux ne sont pas prévus. Monsieur Rault indique qu'un nettoyage des fossés sera organisé quand il fera plus sec. Monsieur Chauveau indique que seules les berges peuvent être nettoyées. Nous ne sommes pas autorisés à toucher au lit du cours d'eau. Monsieur Gentès approuve et indique qu'il est possible d'enlever les branches, les ronces, etc... qui obstruent le cours d'eau.
- Monsieur Arrif : R.A.S.

- Monsieur Chauveau indique que les canons effaroucheurs et/ou sonneurs sont en action dans notre commune. Un arrêté indique qu'il est possible de les installer à 500m des habitations à condition qu'ils ne soient pas dirigés vers celles-ci. Monsieur Chauveau a prévenu les agriculteurs de respecter les horaires et les distances prévus règlementairement.
- Monsieur Merckel indique qu'une commission de contrôle des listes électorales aura lieu le 16/05 à 18h30 en salle de réunion de la Mairie.
- Monsieur Gentès : R.A.S.
- Madame Seigneuret : R.A.S.
- Madame Briffaud : R.A.S.
- Madame Lamoureux : R.A.S.
- Monsieur Inès : R.A.S.

Fin de séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Daniel RODRIGUEZ

Le Maire,  
Christophe RAULT